DROIT DE L'INFORMATIQUE SESSION DE JANVIER 2017

Durée: 2H

Document(s) autorisé(s): AUCUN

Il vous est demandé de répondre aux questions ci-après, en développant votre argumentation et ce, pour chaque réponse que vous apporterez.

CAS PRATIQUE N°1

Pendant votre cursus Universitaire vous avez développé une application mobile vraiment utile qui permet de classer ses photos selon de nombreux critères (date, lieu, personnes photographiée, etc.). Un système de reconnaissance faciale, connectée à une base de données de visage de nombreuses stars, permet d'associer les personnes photographiées à leur nom et prénom.

Compte tenu du grand succès de votre application vous souhaitez améliorer les services proposés. Un de vos camarades de promotion vous propose de réaliser pour vous des développements complémentaires à des prix attractifs.

Vous allez devoir communiquer une partie des sources de votre application à ce camarade.

 QUESTION n°1: Pensez-vous que des précautions devraient être prises juridiquement pour encadrer cette communication? Que pensez-vous faire et quand? (1 point)

Par la suite et après de nombreux échanges, préparation d'un cahier de charges de votre côté, réponse sous la forme d'une proposition technique et commerciale du sien, vous parvenez à un accord que vous décidez de contractualiser. Le contrat prévoit la clause suivante :

- « Les documents contractuels (« Documents Contractuels ») sont, par ordre de priorité décroissante :
 - le Contrat;
 - la Proposition Technique et Commerciale référence 618295 en date du 2 janvier 2017 ;
 - le Plan d'Assurance Qualité.

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, le premier document mentionné prévaudra sur les suivants pour l'interprétation de l'obligation en cause.

Il est précisé que chaque document de rang supérieur peut compléter ou amender le document de rang inférieur. »

QUESTION n°2: Quelle(s) modification(s) feriez-vous pour la rendre plus en votre avantage?
(1 point)

Votre application connaît un succès important. Vous avez créé une société pour l'exploiter. Une levée de fonds est envisagée et les investisseurs pressentis s'inquiètent quant à la titularité des droits sur les développements réalisés. Il faut dire qu'en plus des développements de votre ami de promotion, vous avez fait appel à des stagiaires et à un salarié.

- QUESTION n°3: Votre ami, les stagiaires et le salarié sont-ils tous dans la même situation au regard des droits sur les développements de l'application qu'ils ont réalisés ? (2 points)
- **QUESTION** n°4: Vous vous renseignez sur Google et lisez qu'il n'y a pas forcément de droits d'auteur au profit des développeurs pour les applications sur lesquelles ils ont travaillé, que tout ceci dépend du travail qui a été réalisé. Que pensez-vous de cette observation ? **(1 point)**

Vos investisseurs souhaitent renforcer la notoriété de votre société et de votre application et souhaitent déposer la marque « ClassPic ». Malheureusement vous constatez que cette marque existe déjà pour des produits de type alimentaires (sandwich et autres desserts...)

- **QUESTION n°5** Pensez-vous pouvoir déposer cette marque? Pourquoi? Et si oui, comment? **(1,5 points)**

En lien avec votre application, vous développez un site internet sur lequel tout le monde peut regarder les photos qui y sont diffusées. Les personnes peuvent également laisser des commentaires. Votre camarade de promo dit que ça ne sert à rien de contrôler les commentaires laissés sur cette partie « forum » du site et que tout le monde peut écrire ce qu'ils veulent sans que ça n'engage votre responsabilité. Vous n'êtes pas convaincu par cette réponse.

QUESTION n°6 : Avez-vous raison de vous inquiéter ? A quel moment l'éditeur d'un site internet est-il responsable de ce que les gens écrivent sur la partie forum ? **(1,5 points)**

Quelques mois plus tard, vous recevez une lettre recommandée d'une personne qui, après s'être présentée, estime qu'un message est injurieux. Il vous met en demeure de supprimer ce message. Votre camarade de promo jette cette lettre au rebus. Pour lui, même s'il est évident que les messages sont insultants (on peut lire des horreurs comme « *Maraud, faquin, butor de pied plat ridicule* » - et j'en passe -) cette personne est casse pied et ce n'est pas la peine d'agir pour ca.

- QUESTION n°7: Etes-vous à l'aise avec cette décision ? (2 points)

CAS PRATIQUE N°2

Une célèbre société spécialisée dans la vente de vêtements rencontre des difficultés financières (les magasins voient leur chiffre d'affaires baisser continuellement). Cette société décide de développer une activité de vente en ligne de ses vêtements.

Vous êtes embauché pour participer à la création de cette nouvelle activité et participez à la sélection d'une société informatique pour réaliser la partie commerciale du site internet de votre employeur.

La société retenue est prête à démarrer ses prestations immédiatement. La question se pose néanmoins de savoir ce qui se passerait en cas de faute de cette société dans la réalisation de ses prestations. Certains employés de votre boite considèrent que l'absence de contrat implique une responsabilité illimitée du prestataire alors que pour d'autres la société ne pourrait pas être responsable puisqu'il n'y a pas de contrat.

- QUESTION n°8 : Qu'en pensez-vous (et pourquoi) ? (1,5 points)

Vous êtes également chargé de préparer le formulaire vous permettant d'obtenir les noms des clients, leurs prénoms, adresses, dates de naissance, etc.

 QUESTION n°9: Votre chef vous demande s'il vous est possible d'obtenir également les orientations politiques, religieuses et sexuelles des clients. Qu'en est-il selon vous? (2 points)

Naturellement, le développement de cette nouvelle activité suscite des jalousies de la part des concurrents. Vous découvrez notamment de nombreux faux avis en ligne sur la qualité des vêtements vendus, avant même que ceux-ci n'aient été présentés sur le site Internet. Vous avez notamment repéré l'adresse IP du PDG d'une entreprise concurrente, coutumier du fait.

 QUESTION n°10 : Les faits commis par ce dernier peuvent-ils être sanctionnés, et si oui, sur quel terrain ? (1 point)

Vous constatez par ailleurs qu'un de ces concurrents a déposé à titre de marque une dénomination identique au nom de domaine que vous aviez déjà déposé, pour la même activité et les mêmes produits.

- QUESTION n°11 : Pouvait-il déposer une telle marque ? Pourquoi ? (1 point)

Également responsable de la sécurité des systèmes, vous vous rendez compte, que l'adresse IP du PDG de entreprise concurrente, décidément bien excité, a été utilisée pour accéder à votre base de données de clients, malgré toutes les sécurités que vous aviez mises en place. Cet accès a d'ailleurs permis que soit téléchargée une partie importante de ces données.

- **QUESTION** n°12 : Qu'est-il possible de faire pour que soient sanctionnés de tels agissements ? Sur quels fondements ? (1,5 points)

Cette situation a créé des tensions dans l'entreprise. Pour se détendre, l'un de vos collègues a demandé la permission d'installer le jeu en ligne *World of Warcraft* sur son ordinateur, ce qui lui a été refusé, le règlement intérieur interdisant d'installer des jeux sur les ordinateurs de travail.

- QUESTION n°13 : Une telle interdiction est-elle valable ? (1 point)

Mécontent de ce refus, votre collègue a notamment publié sur son profil Facebook, ouvert à tout internaute, le message suivant : « *Trop content de quitter cette horde de nuls, ça me fera des vacances de ne plus voir le patron et sa tronche d'escroc* ».

 QUESTION n°14: Votre patron peut-il sanctionner votre collègue pour de tels propos, et si oui, comment ? (2 points)